

## Événements

Date	Événement	Organisateur
Mercredi 18 Mai	Conférence - Jeux dangereux	Familles Rurales
Samedi 28 Mai	Soirée chansons	Vis Ta Voix
Vendredi 17 Juin	Conférence - Le château de Versailles	Société d'histoire
Samedi 18 Juin	Fête de la Saint Jean	Saint-Martin Loisirs
Vendredi 5 Août	Don du Sang	EFS
Dimanche 28 Août	Fête Villageoise	Comité des fêtes
Samedi 3 Septembre	Inscription aux activités	Familles Rurales
Dimanche 25 Septembre	Vide Grenier	Saint-Martin Loisirs
Samedi 1 <sup>er</sup> Octobre	Le repas des aînés	Mairies
Samedi 8 Octobre	Marché d'automne	Les Petits Écoliers

## État Civil

<b>Naissances</b>	05/12/2015	ROPHILLE Ambre
	25/12/2015	RUBY Clémence
	02/02/2016	VILAR CONÇALVES Lilou
	19/02/2016	SONTHONNAX Côme
	14/03/2016	FRANCOTTE Norelyne
<b>Décès</b>	11/04/2016	THERACHE Mélinas
	16/12/2015	VULLIET Guy
	24/12/2015	MOUCHET Julienne
	09/01/2016	CALAZEL Guy
	31/01/2016	JANIN Didier
	17/02/2016	CALLIGE née BUFFARD Alice
	27/03/2016	CHARDON Louis

## Contacts



### Mairie de Saint Martin-Bellevue

1, route des Écoles  
74370 SAINT MARTIN-BELLEVUE

Téléphone 04 50 60 32 04

Fax 04 50 60 80 19

Site [www.stmartin-bellevue.fr](http://www.stmartin-bellevue.fr)

Courriel [mairie@stmartin-bellevue.fr](mailto:mairie@stmartin-bellevue.fr)

### Horaires d'ouverture au public

Lundi 10h00-12h00  
Mardi et Jeudi 10h00-12h00 16h00-19h00  
Samedi 08h30-11h30

(pas d'ouverture au public le samedi  
les mois de juillet et août)



# Bulletin Municipal

## Commune de Saint Martin Bellevue



N°68  
Mai 2016

### L'accueil de Monsieur le Maire

Le schéma proposé par Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie étant définitivement validé par les différentes instances, notre intercommunalité, dès le 1er janvier 2017 changera d'échelle, passant de 9 communes et 18 000 habitants à 44 communes (à ce jour) et 190 000 habitants, avec de grandes disparités de populations.

S'organiser pour ne pas subir et assurer dans ce grand périmètre la continuité, voire l'amélioration du service public en restant à l'écoute des citoyens devient une priorité.

Dans la perspective de pérenniser et faire valoir l'esprit du « Pays de Fillière », une fusion de nos 9 communes a été proposée mais repoussée à l'issue du référendum d'octobre 2015, l'unanimité requise par la loi n'ayant pu être obtenue.

Après divers échanges et concertations entre élus, il apparaît que 5 communes, Aviernoz, Evires, Les Ollières, Saint-Martin-Bellevue et Thorens Glières, fortes de presque 9 000 habitants, souhaitent fusionner en une Commune Nouvelle, pour avoir une représentativité significative dans la grande intercommunalité, regrouper leurs moyens et répondre au mieux à l'attente de chacun.

Cette union à cinq permettra de maintenir les prestations assurées par l'actuelle communauté de communes, telle la gestion de la petite enfance, qui ne seront pas reprises par la future nouvelle entité.

A l'intérieur de la commune nouvelle, chaque commune conservera son nom, son périmètre d'avant la fusion, ainsi qu'un maire et des élus délégués.

Le fonctionnement, notamment celui des écoles, des associations, de l'accueil du public et certains investissements resteront en gestion de proximité dans les communes déléguées.

Les conseillers municipaux délégués pourront être épaulés par des conseillers dits « consultatifs », citoyens volontaires non élus, motivés pour participer au traitement d'un dossier en particulier ou, pour donner un avis sur des affaires plus générales au cours du mandat.

Cette nouvelle organisation permettra de faire de la démocratie participative une réalité, où chaque habitant qui le souhaite pourra s'associer aux décisions communales.

Le Maire, Christian Rophille

## Conseil municipal

**Pour information**, le conseil municipal mensuel est libre d'accès. Les délibérations sont visibles sur :

- ◆ Les tableaux d'affichage;
- ◆ Le registre des délibérations;
- ◆ Le site internet.

## Communication

### Partagez pour mieux diffuser les informations

Depuis la fin de l'année 2014, l'actuelle municipalité a entièrement relooké, autant dans sa présentation que dans son contenu le site internet de la commune toujours accessible à l'adresse suivante : <http://stmartin-bellevue.fr>

La Municipalité a fait également son entrée sur les réseaux sociaux avec la création d'une page Facebook dédiée. Cette page est accessible publiquement sans création de compte Facebook comme un site internet classique à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/SaintMartinBellevue>. **Alors n'hésitez plus, suivez-nous sur Facebook, faites vivre cette page et contribuez au partage de l'information !**

## Vie Scolaire

### Cartable de la vie scolaire

Le « Cartable de la vie Scolaire » est un nouvel outil destiné aux parents que les directrices des différents services périscolaires ont élaboré à leur intention.

Ils y trouveront une foule de renseignements pratiques pour les accompagner tout au long de l'année et surtout au moment des inscriptions !

Il est disponible en mairie en version papier et de préférence téléchargeable sur le site de la mairie.

### Inscriptions scolaires des nouveaux élèves pour l'année scolaire 2016-2017

**ATTENTION** Merci de bien vouloir vous faire connaître en mairie au préalable muni d'un justificatif de domicile récent.

Pièces à fournir aux directeurs d'école : carnet de santé de l'enfant et livret de famille

**Maternelle : du 9 au 13 mai 2016** (tel directrice Mme Martinod : 04 50 60 33 57)

**Élémentaire** (Cours Préparatoire et nouveaux arrivants dans les autres classes):

**du 10 au 12 mai 2016** (tel directeur Mr Maulet : 04 50 60 35 54)

**Services périscolaires, tous les élèves sont concernés** (restauration scolaire, TAP, temps d'accueil périscolaire ainsi que l'accueil du matin et du soir) :

**Samedi 4 juin et Mercredi 8 juin 2016** en Salle polyvalente (Tel des directrices : 04 50 60 38 92)

Les inscriptions pour le Centre de Loisirs de l'été se font directement au siège de la Communauté de Communes à Thorens. Tel : 04.50.22.43.80 choix 2

### Fêtes de fin d'année scolaire

Comme chaque année, vous êtes conviés aux différents spectacles et expositions faits par les enfants au Chef-Lieu :

- ◆ Pour les écoles, le **vendredi 24 juin**
- ◆ Pour le périscolaire, le **vendredi 1<sup>er</sup> juillet**

### Effectifs Rentrée 2016/2017

Avant les inscriptions officielles en maternelle on comptabilise déjà 30 enfants en petite section pour la prochaine rentrée scolaire, les autres classes de maternelle sont toutes aussi chargées.

L'Académie a acté l'ouverture d'une nouvelle classe en maternelle. Cette ouverture sera confirmée ou non en fonction du comptage des enfants le jour de la rentrée. Cette décision aura un impact fort sur les deux écoles car cela remettra en question la pérennité de la classe de Grande-Section / Cours Préparatoire créée spécialement cette année pour alléger les effectifs de la maternelle.

## Vie Sociale

### ALMA 74

Allô Maltraitance envers les personnes âgées et/ou adultes handicapées) est **un dispositif départemental d'écoute et de conseil téléphonique** à destination des personnes âgées et/ou adultes en situation de handicap victimes de **maltraitements** (physique, psychologique, financière, civique..) et de leurs accompagnants.

Cette écoute est strictement **confidentielle** et restera **anonyme** si l'appelant le souhaite.

L'association offre une permanence d'écoute deux fois par semaine le **mardi de 16h à 19h** et le **jeudi de 14h à 17h** au **04 50 46 80 91**.

**Pensez à transmettre ces informations autour de vous. Oser en parler c'est déjà agir !**

### Logement social

Un programme de construction d'une quarantaine de logements est en cours au Vernog (côté Mercier) dont 9 logements sociaux. Le promoteur est une filiale de Bouygues. Les travaux démarreront à l'automne 2016. La livraison est prévue en 2018.

## Autres informations

### Aventure

La mairie a sponsorisé à hauteur de 200€, l'équipage féminin n°8 des «Gazelles de la Yaute», Noémie Poncet et Estelle Charbonnet qui ont participé au raid humanitaire, réservé aux étudiants. Le «4L Trophy» s'est déroulé au Maroc du 18 février au 28 février 2016 pour sa 19<sup>ème</sup> édition.

L'objectif était d'apporter le maximum de fournitures scolaires aux enfants sur les 6 000 kms du trajet, en partenariat avec l'association «Les enfants du désert».

**Bravo Mesdemoiselles** pour votre classement (457<sup>ème</sup> sur 1 100 équipages et 112<sup>ème</sup> féminines) et votre engagement humanitaire !

## Vie Pratique

### La préfecture rappelle

Les travaux, notamment de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques (liste non exhaustive) ne peuvent être effectués que :

- ◆ Les jours ouvrables de 8h à 20h
- ◆ Les samedis de 9h à 12h et de 14h30 à 19h
- ◆ Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

### Déplacements en milieu rural

Rappel pour la sécurité de tous :

Pour les routes de campagne, les piétons doivent se tenir près du bord gauche de la chaussée sauf circonstances particulières (manque de visibilité, zone de travaux ...)

Pour les groupes organisés (à deux de front ou plus) les piétons sont astreints à circuler sur le bord droit de la chaussée sans s'étendre sur plus de 20m.

### Enlèvement des encombrants

**Mercredi 8 juin au matin**

Pour toute demande s'inscrire en mairie. Le service est réservé aux personnes âgées de + de 65 ans.

Nous ne sommes pas habilités à enlever des matériaux dangereux ou nocifs.

### Horaires d'été des déchetteries

Valables du **1<sup>er</sup> avril 2016** au **31 octobre 2016**

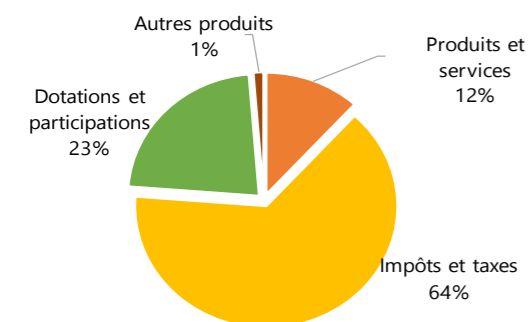
<http://www.paysdefilliere.com/HORAIRES-ET-ACCES-AUX-DECHETTERIES>

Commune	Jours	Matin	Après-midi
Les Ollières	Lundi		14h à 18h
	Mardi au vendredi	9h à 12h	14h à 18h
	Samedi	8h30 à 12h30	13h30 à 18h
Villaz	Mercredi	9h à 12h	
	Samedi	9h à 12h	14h à 18h

## Budget primitif 2016

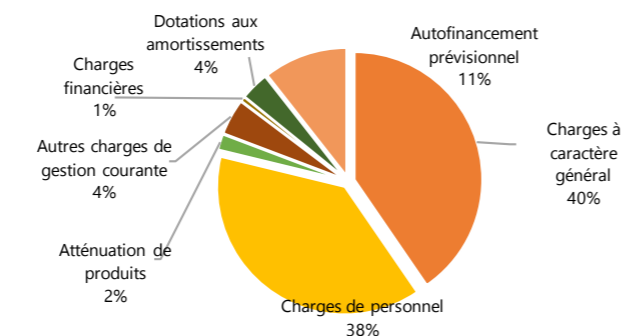
## Fonctionnement

Recettes	2 064 196,07
Produits et services	242 450,00
Impôts et taxes	1 331 087,66
Dotations et participations	464 681,00
Autres produits	25 977,41



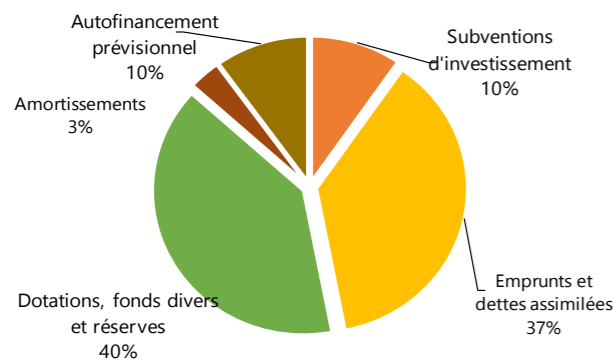
## Dépenses

Dépenses	2 064 196,07
Charges à caractère général	834 694,83
Charges de personnel	791 700,00
Atténuation de produits	40 676,00
Autres charges de gestion courante	93 200,00
Charges financières	11 819,00
Dotations aux amortissements	73 334,46
Autofinancement prévisionnel	218 771,78



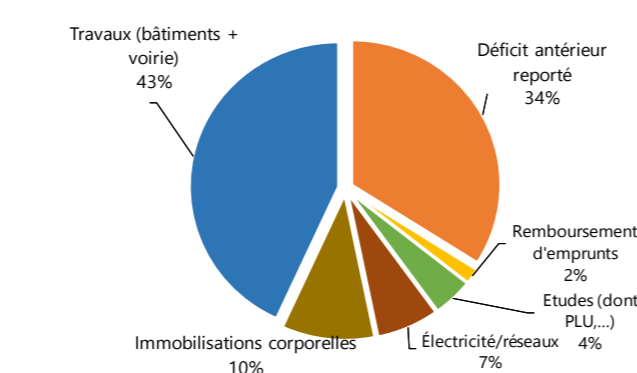
## Investissement

Recettes	2 196 878,86
Subventions d'investissement	211 498,90
Emprunts et dettes assimilées	820 000,00
Dotations, fonds divers et réserves	873 273,72
Amortissements	73 334,46
Autofinancement prévisionnel	218 771,78



## Dépenses

Dépenses	2 196 878,86
Déficit antérieur reporté	747 192,15
Remboursement d'emprunts	36 524,00
Etudes (dont PLU,...)	95 702,00
Électricité/réseaux	148 266,61
Immobilisations corporelles	220 999,16
Travaux (bâtiments + voirie)	948 194,94



## Frontaliers

## Travailleurs frontaliers, faites-vous recenser !

En vous signalant en mairie, vous permettez à votre commune de percevoir la somme qui lui est due et de mener à bien de nombreux projets dans l'intérêt de tous. Ce sont les «fonds genevois». Cette démarche n'a aucune incidence sur votre fiscalité.

Le terme frontaliers recouvre toutes les personnes domiciliées sur la commune dont :

- ◆ Les travailleurs français;
- ◆ Les travailleurs suisses;
- ◆ Les travailleurs ayant la double nationalité;
- ◆ Les travailleurs membres de l'Union Européenne.

Il vous suffit de passer en Mairie muni de votre pièce d'identité (ou passeport) et de votre permis de travail.

## Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Le nouveau Plan de Sauvegarde Communal a été finalisé récemment et remis pour examen au lieutenant LERMAT en charge de ce dossier au SDIS 74 (Service Départemental d'Incendie et de Secours).

Nous remercions vivement les personnes ayant des compétences particulières (domaine médical, logistique et technique) pour leur inscription sur nos listes. Nous planchons à l'avenir sur les moyens d'alerter rapidement les habitants, plusieurs schémas sont envisagés. Nous vous tiendrons informés de nos choix.

Par ailleurs, les directeurs d'école ont de leur côté élaboré le PPMS (Plan de Mise en Sécurité des Elèves) demandé par l'Education Nationale.

## Journée «Portes Ouvertes» au CSP (Centre de Secours Principal) d'Épagny

Cette journée aura lieu le **dimanche 5 juin 2016** de **10h à 18h**, de nombreuses animations sont prévues dont la formation aux gestes de premiers secours avec un stand dédié.

## Mairie Vigilante : l'oeil sur fond jaune c'est nous !

Le projet «Mairie Vigilante» fête sa première année de service début juillet, **10 communautés** de voisins sont actives sur la commune pour **un total de 148 inscrits** engagés dans cette démarche citoyenne basée sur l'entraide.

La plateforme «Voisins Vigilants» est un site web communautaire simple et gratuit. Votre inscription sur le site [voisinsvigilants.org](http://voisinsvigilants.org) vous permettra de rejoindre une communauté existante. En aucun cas il est question de se substituer aux forces de l'ordre. La Police et la Gendarmerie étant les seules à exercer le pouvoir de contrôle et d'interpellation sur le territoire. Contact : [christophe.bertholio@stmartin-bellevue.fr](mailto:christophe.bertholio@stmartin-bellevue.fr)

## N'hésitez pas à nous rejoindre, tout le monde peut être voisin vigilant, alors pourquoi pas vous !

Les **gendarmes** du poste de **Groisy** rappellent que vous pouvez leur signaler :

- ◆ Votre absence, formulaire à remplir sur place à la gendarmerie. Des rondes seront effectuées dans le voisinage plusieurs fois par jour.
- ◆ La présence de «véhicule suspect» en leur téléphonant au : **04.50.68.00.02**

## Vie Sociale

## Info Canicule

Le **plan canicule** est déclenché entre le **1<sup>er</sup> juin** et le **31 août** de chaque année.

Pendant cette période, un numéro vert «canicule info service» est activé du lundi au samedi, de 8h à 20h, pour toutes informations et conseils pratiques : **0800 06 66 66** (Numéro gratuit)

Les numéros d'urgence : **15 - Samu / Centre**      **18 - Pompiers**

Les personnes les plus fragilisées ou isolées doivent se signaler en Mairie pour permettre leur inscription sur nos registres.

## Les Aînés de la commune

Comme chaque année, un repas est prévu à l'automne. Cette année, **attention** ce sera le **samedi 1<sup>er</sup> octobre à la salle polyvalente**

Toutes les personnes de la commune âgées de 67 ans et plus y sont conviées. Le club des aînés du Mont Saint Martin vous accueille tous les samedis après-midi à partir de 14h à la salle Baussand pour un moment convivial autour de jeux de cartes.

## Modes de garde de la Petite Enfance

Pour les crèches dont celle de Saint-Martin se renseigner en mairie et sur notre site de même que pour obtenir la liste des assistantes maternelles communales.

Le projet de RAM (Relai d'Assistants Maternelles) est en cours de finalisation, un poste de responsable est à pourvoir, se renseigner à la Communauté de Communes du Pays de Fillière à Thorens.

Une liste de «Baby-sitting» est tenue en mairie et régulièrement mise à jour.

### Les Petits Écoliers

L'association « Les Petits Écoliers », créée en 2001, est l'association des parents d'élèves des écoles maternelle et élémentaire de Saint-Martin-Bellevue. Elle a pour vocation principale de financer les activités liées aux projets pédagogiques des enseignant(e)s des écoles de la commune. Elle tire ses ressources des subventions municipales, des cotisations des parents et des manifestations qu'elle organise tout au long de l'année.

Elle attribue un budget de 10 000€ à l'école élémentaire et 5 000€ à l'école maternelle. Cette année, un projet d'envergure, une classe verte à Montpellier a monopolisé toutes les énergies pour son financement, le coût initial dépassait de 2 500 € l'enveloppe annuelle allouée par les membres de l'APE lors de l'assemblée générale.

Malheureusement, malgré les efforts consentis par tous, ce projet ambitieux n'a pu aboutir, l'équipe enseignante ayant pris la décision de l'ajourner au grand regret des participants.

### Urbanisme / Aménagement

#### PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Le cabinet Cachat/ Lachat doit clore ce printemps le zonage et le règlement pour permettre l'arrêté du PLU. Nous entrerons alors dans la deuxième phase qui est la procédure d'enquête publique et administrative.

### Projets du mandat

#### Aménagement de la cour en maternelle

A l'initiative d'une mère d'élève, architecte, Mme AUGOT, un projet d'aménagement de la cour a vu le jour. Doté d'une enveloppe de 5 000€, le projet fait la part belle aux constructions en bois local et aux jeux peints sur le sol. On envisage un partenariat avec le Lycée Lachenal pour mener à bien la réalisation de différentes structures à l'étude. Bien entendu, toutes les compétences sont appréciées, n'hésitez pas à vous faire connaître en mairie ou à l'école !

#### Les sanitaires en élémentaire

Réalisés il y a une dizaine d'années, ceux-ci ne sont plus conformes aux nouvelles normes en vigueur, notamment l'accueil PMR (Personne à Mobilité Réduite). Un architecte a été mandaté pour les réaménager en les intégrant au mieux dans l'école. Les travaux seront faits durant l'été.

#### Projet de réhabilitation de la Salle Polyvalente

L'organisme parapublic TERACTION a été missionné par la commune pour organiser la sélection d'un maître d'œuvre dans le cadre du projet d'extension et de mise aux normes du restaurant scolaire et de la salle polyvalente. A l'issue d'une procédure d'appel à candidature, trois cabinets d'architectes ont été sélectionnés. Après audition de ces candidats par un jury d'élus, le cabinet «Catherine BOIDEVAIX» a été retenu pour mener à bien cette mission.

Au cours des mois à venir, l'équipe de maîtrise d'œuvre va procéder à l'élaboration du projet détaillé en vue d'un appel d'offre auprès d'entreprises cet automne pour la phase travaux.

A cours de cette phase, les représentants des différents utilisateurs de la salle seront associés aux réflexions.

L'ouverture du chantier d'agrandissement est prévue en début d'année 2017.

La principale contrainte sera d'adapter les travaux en fonction de l'utilisation du bâtiment.

### Le point sur le «0 Pesticide»

Cette année encore, la commune reconduit son engagement dans la Charte «Objectif 0 Pesticide».

Il n'y aura pas d'épandage de pesticides sur les espaces verts de la commune. En revanche, nous avons acté pour un essai sur une petite surface d'un pesticide « bio » à base d'acide pélagonique. Notre projet, cette année, est d'enlever les bâches au chef-lieu sur deux sites, le long du mur du cimetière, afin de permettre aux vivaces plantées de s'enraciner et autour de l'église en créant deux jardins aromatiques avec les élèves.

Nous souhaitons associer les plus jeunes à cette démarche respectueuse de l'environnement, à cet effet, dans le cadre des TAP, quelques séances d'arrachage des mauvaises herbes au chef-lieu ont été programmées.

Il y aura une animation sur ce thème à l'Etang de la Lèche le 21 mai pour la fête de la Nature. En outre, nous avons posé notre candidature pour un accompagnement du CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) dans l'aménagement paysager d'un espace ciblé du village avec une participation active des habitants, cela nous a été confirmé pour l'année 2017.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question relative à ce dossier.

#### Animation Gratuite à l'Etang de la Lèche dans le cadre de la Fête de la Nature

«Sur les Traces d'URSULE la Libellule et de ses amis».A partir de 6 ans.

Rendez-vous le **samedi 21 mai** de **10h à 17h**. Prévoir des bottes.

Contact : FRAPNA au 09 72 52 92 27 [cecile.tourneret@frapna.org](mailto:cecile.tourneret@frapna.org)

Cette sortie-découverte s'inscrit dans le cadre de l'opération initiée et financée par le Conseil départemental « Découvrez les espaces naturels de Haute-Savoie »

**Pour connaître toutes les animations, consulter le livret 2016 des animations ENS (Espace Naturel Sensible) fait par le Conseil Départemental, à l'adresse suivante :**

[http://www.hautesavoie.fr/sites/default/files/cg74/CD/presentation\\_departement/Environnement/brochure\\_ens\\_2016\\_bd.pdf](http://www.hautesavoie.fr/sites/default/files/cg74/CD/presentation_departement/Environnement/brochure_ens_2016_bd.pdf)

#### Projet «Refuge LPO»

Ce printemps, dans le cadre des TAP, des nichoirs ont été installés au chef-lieu, en présence d'un groupe d'élèves. La commune envisage de demander son classement en «refuge LPO» (Ligue de Protection des Oiseaux), des contacts ont déjà été pris dans ce sens avec un responsable de l'association locale de Metz-Tessy.

#### Info : Cocons de chenilles processionnaires

En raison du changement climatique, les habitants de la commune ont eu la désagréable surprise de découvrir sur leurs pins, de gros cocons blancs de chenilles processionnaires. Ils sont bien accrochés sur les branches supérieures des arbres et plutôt difficiles à enlever. Il faut savoir que les chenilles sont très urticantes. Il existe plusieurs solutions pour s'en débarrasser, le mieux est de faire appel aux conseils de notre garde forestier, Mr Olivier Mercier dont voici les coordonnées : ONF triage d'Argonay 490 route des jouvenons 74370 Argonay 06 09 50 07 55 [olivier.mercier@onf.fr](mailto:olivier.mercier@onf.fr)

Vous pouvez également vous rendre en jardinerie, le phénomène est connu, les vendeurs répondront à vos questions et vous proposeront des solutions adaptées.

#### Le point sur l'élargissement de l'autoroute

L'AREA nous a fourni les chiffres du trafic journalier sur la période du 2 au 10 novembre 2015, nous les avons transmis au cabinet Technivib que nous avons mandaté pour procéder à leur analyse. Une synthèse a été présentée aux membres de la commission, en présence des responsables de l'AREA le jeudi 31/03. Elle est consultable en mairie.

Les nuisances pour les riverains ont été étudiées en tenant compte des paramètres suivants : la vitesse, les déplacements diurnes et nocturnes, le nombre de voies, l'évolution du trafic, (en augmentation constante), en proposant même une modélisation à l'horizon 2039.

L'objectif étant d'anticiper et de maîtriser autant que possible les nuisances sonores, par l'installation de protections acoustiques efficaces pour les riverains.

La mairie reste très vigilante sur ce dossier prioritaire qu'elle n'hésitera pas à confier à son avocat en cas de désaccord sur les solutions apportées.